



**MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
*en charge de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de la vie associative*

## Réponse du ministre de l'éducation aux revendications du STIP-AEP

### ➤ Recruter des contractuels pour remplacer les enseignants absents (pas de classe sans remplaçant)

Du 16 août 2012 au 31 janvier 2013, il y a eu 8 807 jours d'absence pour maladie, 382 jours d'absence pour garde d'enfant malade et 597 jours d'absence pour raisons exceptionnelles, soit 9 786 jours d'absence. Il y a donc depuis la rentrée scolaire d'août 2012, 58 absences en moyenne par jour.

Même avec 128 moyens de remplacement, alors qu'il ne devrait y en avoir que 97, les remplacements sont difficilement effectués. C'est pourquoi les inspecteurs de l'éducation nationale ont été appelés à solliciter les maîtres spécialisés, les enseignants animateurs (EA), ainsi que les enseignants du dispositif C2R (cycle 2 renforcé) pour pallier à ces absences. Comme annoncé lors du séminaire de vendredi 08 mars 2013, un médecin du travail sera recruté pour contrôler les absences. La DEP a créé une dotation spéciale d'urgence de 20 millions de francs pacifiques, par redéploiement de ses crédits, pour recruter une vingtaine de contractuels jusqu'au 30 juin 2013. 15 contractuels recrutés par le Vice-rectorat pourront quant à eux prendre leurs fonctions dès ce matin.

### ➤ Pas de suppression de postes dans le premier degré

En 1994, la Polynésie française comptait 40 219 élèves. En 2012, elle comptait 31 960 élèves, soit une perte de 8 259 élèves. Sur les deux dernières années, nous enregistrons 2 000 élèves en moins. Depuis que cette baisse d'effectif a démarré, plus de 300 postes auraient dû être supprimés en fonction des normes nationales. 70 l'ont été à la rentrée d'août 2012, 40 doivent l'être pour la rentrée d'août 2013. Toute suppression de postes opérée n'est jamais agréable pour un système éducatif, mais à la rentrée d'août 2013, toujours en fonction des normes nationales, le système éducatif du 1er degré aura 1 937 postes pour moins de 1450 classes. Les conditions de travail resteront confortables.

### ➤ Arrêter les pressions administratives (réunions hors temps scolaire à répétition, flicage dans tous les dispositifs)

### ➤ Améliorer les conditions de travail des enseignants en cohérence avec les moyens humains, matériels et les programmes officiels

La Charte de l'éducation, votée à l'unanimité en juillet 2011 par l'Assemblée de Polynésie française, assigne au système éducatif des objectifs à atteindre dans le cadre du projet éducatif quadriennal. Les programmes de l'école primaire, votés à l'unanimité en juin 2012 par le Haut comité de l'éducation, précisent les enseignements à mettre en œuvre pour les élèves qui nous sont confiés : enseignement de l'anglais, du reo maohi, des Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'Enseignement (TICE), de l'Histoire des Arts, etc. Pour accompagner les enseignants, des cellules pédagogiques ont été créées, certaines depuis 2006, pour l'enseignement de l'anglais, du reo maohi, de la littérature de jeunesse, de l'éducation musicale, de l'EPS, des TICE, etc.